

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA TERRASSE

Délibération n°2022-038

Séance du 14 septembre 2022

Nombre du Conseil municipal			
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Présents	Votants
23	23	18	21

L'an deux mil vingt-deux,
et le 14 septembre à 20h00,
le Conseil municipal de cette commune, régulièrement
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie au
nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame
Annick GUICHARD, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 7 septembre 2022.

Présents : Annick GUICHARD, Florence JAY, Bruno BARET-COLLET, Rachel BERNARD, Thierry DAVID, Christine THOMAS, Michelle JOLLY, Christine CALLEDE, Jean-Michel DESCOMBES, Murielle BOYER, Emmanuel DELETRE, Jérôme DURAND, Jérôme WAUTHIER, Fady ABOUZEID, Elian ESPAGNOL, Benjamin DENOS, Edith ALBAN, Jean-Louis TEPPE.

Absent excusé et représenté : Julie LEGOUBIN, pouvoir donné à Jérôme WAUTHIER ; Mélanie TELLIER, pouvoir donné à Florence JAY ; Dominique NOEL-BARON, pouvoir donné à Jean-Michel DESCOMBES.

Absent : Fabien LOUIS, Didier BURILLON

Secrétaire de séance : Jean-Michel DESCOMBES

➤ Composition de la commission électorale

Madame le Maire expose au conseil municipal que :

L'article L19 du code électoral dispose que :

« III.-La commission se réunit au moins une fois par an et, en tout état de cause, entre le vingt-quatrième et le vingt-et-unième jour avant chaque scrutin.

[...]

VI. -Dans les communes de 1 000 habitants et plus dans lesquelles deux listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, la commission est composée :

1° De trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ;

2° De deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale. »

Madame Brun, démissionnaire du Conseil Municipal, doit être remplacée de ses fonctions de membre titulaire de la commission électorale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne :

- Jérôme DURAND, Jérôme WAUTHIER et Murielle BOYER membres titulaires et Emmanuel DELÊTRE, Fady ABOUZEID et Michelle JOLY membres suppléants pour la liste ayant eu le plus de suffrages ;
- Jean-Louis TEPPE et Mélanie TELLIER membres titulaires et Didier BURILLON et Elian ESPAGNOL membres suppléants pour la liste ayant eu le moins de suffrages

Le conseil municipal adopte à l'unanimité.

**Le maire,
Annick GUICHARD**



Transmis en préfecture le

Affiché le

Identifiant unique de l'acte :